



Calculateur GIPA 2023 :

Ce calculateur vous permet de savoir si vous avez le droit à la GIPA en 2023 et d'en calculer le montant...

L'UNSa Fonction Publique a demandé et obtenu que la GIPA soit reconduite pour l'année 2023.

Le taux d'inflation retenu pour cette période (2018-2022) est de 8,19%.

Les 1,5% de hausse du point d'indice obtenus au 1^{er} juillet 2023 n'entrent pas dans ce calcul.

L'UNSa Justice revendique toujours une hausse plus importante et demande une nouvelle revalorisation du point d'indice de 10% ainsi qu'une refonte dynamique des grilles.

Vous devez saisir votre indice majoré au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2022 (*il figure sur votre bulletin de salaire*) et sélectionner votre temps de travail au 31 décembre 2022.

Cliquez sur l'image pour accéder à la calculette :



L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 5 septembre 2023
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET